REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

DECRET N° 70-221/CP/SGG

du 28 Août 1970

portant nomination de Mr Albert Max MIGAN, Administrateur, en qualité de Préfet du Département de l'Ouémé.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des préfets et sous-préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
VU le Décret N°30/PR/SGG du 12 février 1968, portant nomination de l'Inspecteur Général des Affaires Administratives ;
VU le Décret N°309/PR/SGG du du 12 octobre 1968, portant nomination de préfets, notamment son article 4 ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Albert Max MIGAN, Administrateur, est nommé Préfet du Département de l'Ouémé.

Article 2 - Le présent décret qui abroge le décret N°30/PR/SGG du 12 février 1968 et l'article 4 du décret N°309/PR/SGG du 12 octobre 1968 susvisés, aura effet à compter ~~de la~~ date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 28 Août 1970

Hubert MAGA

par le Conseil Présidentiel,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO

Ampliations : PCP 6 - CS 6 - MCP 4 - HCI-HCP-HJC 3 - SGG 4 Ministères 11 - DAI 4 - IAA 2 Préf. du Dépt de l'Ouémé 2 - DB-CF-DC-IGF-Solge 5 - Trésor 4 Intéressés 2 - DCCT-DN-JORD 3 DFP + s/dtions 6 - Gde Chanc. 1 DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6.